



LIVRET D'ACCUEIL DES MEMBRES DU CSE EN SITUATION DE HANDICAP



AXIUM EXPERTISE
1456 Avenue de Colmar 47000 AGEN
05 35 55 93 10

SOMMAIRE

Introduction.....	2
Le dispositif d'accueil des membres du CSE en situation de handicap	3
Qu'est-ce que le handicap ?.....	3
Qui m'accompagne ?.....	4
Comment se déroule ma formation ?.....	4
Votre formation et handicap.....	6
Contacts utiles	6



Introduction

Le Cabinet AXIUM EXPERTISE s'inscrit dans une politique d'égalité des chances et d'accompagnement des élus afin de permettre à tous les membres du CSE d'accéder à ses formations et de développer leurs connaissances en matière de CSE.

L'ensemble des apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de la santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Le Cabinet AXIUM EXPERTISE s'engage ainsi, pour tout membre du CSE présentant une situation de handicap à :

- ❖ Prendre en compte ses besoins ;
- ❖ Etudier les aménagements spécifiques pour son accompagnement pendant la durée de sa formation ;
- ❖ Faire le lien entre les différentes parties de la formation (stagiaires / formateur / tierces parties) ;
- ❖ L'accompagner dans ses démarches administratives afin de participer à la formation.

Le Cabinet AXIUM EXPERTISE se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement des membres du CSE en situation de handicap.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Vous y trouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches de formation.

Le dispositif d'accueil des membres du CSE en situation de handicap

Qu'est-ce que le handicap ?

« Constitue un Handicap, toute **limitation d'activité ou restriction de participation** à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une **altération** substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Source - article L114 - code de l'action sociale et des familles

La loi du 11 Février 2005 est le texte de référence sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle a pour objectif essentiel de favoriser l'accès à l'autonomie en situation de handicap.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre rendez-vous téléphonique auprès de notre référente handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

❖ **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) :** Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il s'agit d'une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

❖ **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :** Délivrée par la MDPH. Il concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

❖ **Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) :** Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Il s'agit d'une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

❖ **Affection de Longue Durée (ALD)** : Relève de la Sécurité Sociale (attestation AMELI). Elle concerne les maladies chroniques.

Qui m'accompagne ?

Le Cabinet AXIUM EXPERTISE dispose au sein de sa structure d'une référente handicap.



Sarah BOISSINOT

Chargée de formation - Référente Handicap

1456 Avenue de Colmar - 47000 AGEN

231, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

06 37 40 95 12 – 05 35 55 93 10

Elle est votre interlocutrice privilégiée au sein du Cabinet AXIUM EXPERTISE et sa mission est de veiller à la prise en compte de votre accueil et de votre intégration par l'ensemble des acteurs de votre formation.

Comment se déroule ma formation ?

Nous vous proposons un accompagnement en 3 étapes :

- ❖ Parler de votre handicap ;
- ❖ Adapter votre formation ;
- ❖ Organiser le suivi de votre formation.

Qu'en parler de votre handicap ?

Vous pouvez nous faire part de votre handicap à tout moment.

- Lors de votre inscription : N'hésitez pas à nous informer de votre situation de handicap afin que nous puissions vous adresser un questionnaire tally à nous retourner compléter ou à nous contacter directement par téléphone aux coordonnées ci-dessus ;
- Avant la formation : N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone afin que nous puissions échanger sur les mesures d'adaptations à mettre en place ;

- Pendant la formation : N'hésitez pas à parler de votre situation de handicap à votre formateur afin qu'il puisse mettre en place des adaptations.

Dans ces trois cas, la référente handicap du Cabinet AXIUM EXPERTISE organisera un rendez-vous téléphonique (à votre convenance pour l'heure et le jour) dès l'instant où elle est informée de votre situation de handicap.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment adapter votre formation ?

Au cours de l'entretien téléphonique organisée avec la référente handicap du Cabinet AXIUM EXPERTISE, celle-ci déterminera avec votre concours les aménagements dont vous aurez besoin.

Les aménagements pourront varier selon votre situation de handicap.

Comment est organisé votre formation ?

La référente handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de votre situation de handicap ainsi que des échanges réalisés. Néanmoins, les informations évoquées ainsi que les mesures compensatoires mises en place pour votre formation seront transmises à votre formateur afin qu'il puisse le prendre en compte dans son animation.

Les formations organisées par le Cabinet AXIUM EXPERTISE varient entre une journée et cinq jours. Néanmoins, la référente handicap reste à votre écoute avant et pendant la formation pour toutes questions ou observations.

La référente handicap suivra l'évolution de votre formation et prendra contact avec votre formateur à la fin de votre première journée afin d'évaluer la performance des mesures compensatoires mises en place pour la bonne exécution de votre formation et réaliser de nouvelles adaptations si besoin.

Si vous le souhaitez, la référente handicap peut vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Votre formation et handicap

Lors de l'organisation de chaque formation, un extranet personnel Digiforma est créé pour chaque apprenant. Vous pouvez y accéder via votre ordinateur, portable ou tablette dès lors que vous disposez d'une connexion internet.

Votre formateur ou le Cabinet AXIUM EXPERTISE pourront vous adresser via votre extranet personnel les documents de formation adaptés à votre situation de handicap et seront continuellement en communication afin de vous faire bénéficier de la meilleure formation possible.

Contacts utiles

Référente handicap



Sarah BOISSINOT

Chargée de formation - Référente Handicap

1456 Avenue de Colmar - 47000 AGEN

231, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

06 37 40 95 12 – 05 35 55 93 10

Référent pédagogique



Nicolas BONNAND

Formateur CSE / SSCT

1456 Avenue de Colmar - 47000 AGEN

231, rue Saint-Honoré 75001 PARIS

06 24 72 73 71 – 05 35 55 93 10

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce livret d'accueil et d'avoir porter votre intérêt à notre organisme de formation.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter nos services.

A bientôt pour votre prochaine formation !